

Assemblée Générale du mercredi 8 Juillet 2020 en visioconférence

Compte rendu

L'assemblée générale est ouverte à 15h en visioconférence via l'application ZOOM
Christophe FORTIN en qualité de président du CAUE de l'Ain remercie les participants.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Si 2020 est une année particulièrement perturbée et atypique, et cette Assemblée Générale en visioconférence en est l'illustration, 2019 aura été une année fertile pour notre CAUE.

Malgré la fin des mandats municipaux, 66 communes et la quasi totalité des intercommunalités ont fait appel à nos services pour des conseils en matière d'architecture, d'urbanisme ou de paysage, pour des aménagements d'existants ou des constructions nouvelles.

Vous le savez, le département de l'Ain connaît une forte attractivité qui se traduit par une pression foncière et démographique qu'il faut accompagner pour ne pas y céder.

Depuis plus de 40 ans le CAUE, réceptacle de la mémoire de nos territoires, est un outil de conseil indispensable à toutes nos collectivités locales pour leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Lors du salon des maires en octobre dernier 2019, j'ai eu le plaisir de signer, avec mon ami Marc Péchoux, maire de Trévoux et Président de l'association des maires et présidents des intercommunalités de l'Ain, une convention de partenariat aux fins de renforcer nos liens en matière de conseil, d'information et de formation.

Dans le prolongement de cette convention et après l'élection des nouvelles équipes municipales en 2020 un programme de formation concerté et d'accès privilégié à notre centre de ressources va ainsi être engagé.

Parmi les actions particulièrement marquantes de 2019, deux expositions et publications de grande valeur ont été présentées et ont connu un grand succès :

- l'une sur l'œuvre de l'architecte Pierre PINSARD, grand bâtisseur d'architecture sacrée dont les églises d'Oyonnax, Segny, Ars-sur-Formans et Saint Pierre Chanel à Bourg-en-Bresse, qui constituent un témoignage fort de culture architecturale du 20^{ème} siècle.

- l'autre sur la prodigieuse épopée de Pierre et Marc DOSSE, célèbre Cabinet burgien autour de l'exposition « Bâtir Bourg 1945-1985 » qui ont bâti dans l'Ain plus de 500 édifices.

Une rencontre sur deux jours des équipes des CAUE d'Auvergne Rhône - Alpes à Trévoux, en juin 2019, a permis aux équipes de confronter leurs méthodes, de partager leurs expériences et de découvrir La Passerelle, équipement culturel primé au Palmarès régional Valeurs d'exemples 2019, parmi plus de 57 candidats.

Enfin, notre programme de formation autour du paysage, du patrimoine et du permis d'aménager a renforcé notre place d'organisme agréé auprès d'un public élargi.

A celles et ceux qui pourraient penser qu'en ces temps de crise, la création architecturale pourrait apparaître comme secondaire, je leur réponds que la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine constituent l'héritage de nos enfants.

Et à ce titre, nous n'avons pas le droit d'échouer.

J'en termine par des remerciements au Conseil Départemental et à son soutien sans faille, à notre conseil d'administration et à toute l'équipe du CAUE, dirigée par Bruno Lugaz, qui a su se renouveler et toujours répondre présent.

RAPPORT d'ACTIVITES 2019

Ce rapport est présenté par Bruno LUGAZ, directeur du CAUE de l'Ain. Il est disponible en ligne, sous forme de livret numérique, sur le site du CAUE :

<https://carnets.s-pass.org/web/app.php/public/-visualisateur/3276>

68 communes et 15 intercommunalités ont bénéficié des conseils du CAUE en 2019.

Le rapport d'activité montre la diversité des actions menées dans les communes, dans les trois secteurs de l'Ain. Des livrets numériques illustrent plus en détail le travail des chargés d'étude sur des dossiers plus conséquents : CERDON, MONTREAL-LA-CLUSE et SAINT MAURICE-DE-BEYNOST.

Il est rappelé que l'adhésion au CAUE ouvre droit à 2 jours gratuits par an.

Les particuliers continuent de bénéficier des conseils personnalisés des architectes conseillers, en relation avec les services instructeurs. Certaines communes sollicitent les conseils du CAUE de manière plus systématique au travers d'une convention.

Le CAUE a poursuivi ses actions en direction de ses partenaires.

Le Département a sollicité le CAUE pour des avis sur des bâtiments industriels ou sur des hébergements touristiques, ou encore sur le dossier de la Cuivrierie de Cerdon, dont il a fait l'acquisition.

Le CAUE travaille avec des organismes d'Etat (DDT, UDAP, DREAL), sur les thèmes du patrimoine, de l'urbanisme et du paysage.

Des cycles de formation ont été organisés par le CAUE, avec des formateurs spécialisés sur les thèmes du Patrimoine et du Permis d'aménager. Les formations du CAUE agréé organisme de formation, ouvrent droit à une prise en charge.

Dans le cadre des **actions de sensibilisation et d'information**, le CAUE a réalisé deux expositions en 2019, présentées dans le département :

- "BATIR BOURG 1945-1985. Marc DOSSE Pierre DOSSE"

- "PIERRE PINSARD Architectures profanes et sacrées"

Le salon des maires a été marqué par la signature d'une convention de partenariat entre le CAUE de l'Ain et l'Association des maires.

Le **centre de ressources** du CAUE de l'Ain, mutualisé avec les départements de Bourgogne France Comté, met en commun des publications, revues et ouvrages.

Christophe Fortin précise que la présentation de ce rapport est une illustration des multiples missions remplies par le CAUE, en ajoutant que 2019 a été une année en demi-teinte avec des contraintes budgétaires toujours prégnantes comme en 2018, mais également du fait que 2019 a été la dernière année pleine pour les mandats municipaux avec traditionnellement peu de projets.

Il invite les anciens ou nouveaux élus à faire appel au CAUE pour mener une réflexion de long terme dans le temps et dans l'espace, c'est ici la force du CAUE. Il est essentiel d'être éclairé ou accompagné dans un projet, et la mémoire, l'expérience et l'expertise du CAUE sont là pour appuyer les projets des collectivités.

Bruno Lugaz rappelle que les adhérents sont invités à voter de manière formelle et électronique pour l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019, du rapport d'activité et des comptes qui vont être présentés, à partir d'un lien qui leur a été transmis.

Les participants sont invités à poser leurs questions sur le rapport d'activité.

Anne-Laure Brunet, élue à Bressolles, demande si le CAUE a prévu des formations spécifiques pour les nouveaux élus sur l'insertion paysagère des projets.

Bruno Lugaz confirme que quatre cycle de formations ont été programmés pour 2020 :

- une sur le thème de la couleur
- une sur le patrimoine dans le cadre de l'obligation de réutilisation du patrimoine existant
- une sur le paysage
- et enfin une formation « Mon projet de A à Z », pour aider les équipes municipales dans le montage et la préparation de leur projet, avec les partenaires publics ou privés compétents. Cette formation est mis en place avec l'association des maires.

COMPTES 2019 et BUDGET PREVISIONNEL 2020

Ce rapport est présenté par M. Jan VAN DER GIESEN, agent-comptable du CAUE de l'Ain. Il est disponible en ligne sur le site du CAUE :

<https://www.caue01.org/SPASSDATA/ALGEDIM/QOKQWR/D809/D80909.pdf>

En ma qualité d'agent comptable public du CAUE nommé par arrêté préfectoral du 5 juin 2018, j'assure la tenue de la comptabilité selon le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. Le cabinet Fiducial a mandat sur la liquidation des payes. Le présent rapport est relatif au contrôle des comptes annuels du CAUE de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le 18 février 2020, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes 2019.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de l'association à la fin de l'exercice.

L'établissement des comptes annuels relatifs à l'exercice du 1/01/2019 au 31/12/2019 se caractérise notamment par les données suivantes :

- Total du bilan :	199.087 €
- Total des charges :	1.255.740 €
- Total des produits :	1.131.579 €
- Résultat comptable :	- 124.161 €

Les fonds propres du CAUE ont été quasiment absorbés par les résultats déficitaires cumulés au cours des 5 derniers exercices et se situent à un niveau extrêmement faible de 63.732,16 €. Pour rappel, les fonds propres représentaient 376.057,13 € en 2017.

Il n'y a pas d'investissements en 2019.

Les créances clients représentent au 31/12/2019 un montant de 85.489,64 € dont 50.024,39 € de taxe d'aménagement versée au CAUE le 8 janvier 2020 et 19.725,75 € de conventions touchées au cours du 1er trimestre 2020.

Les dettes fournisseurs représentent 21.677,92 € dont 14.533,45 € de loyer.

Les dettes sociales et fiscales sont de 107.855,90 €. Elles correspondent aux charges du quatrième trimestre réglées au cours du 1er trimestre 2020 et à la provision pour congés payés.

La trésorerie s'établit à 70.878,97 € au 31 décembre 2019, soit une consommation de trésorerie de 116.930 € sur l'année 2019.

Au 31/12/2019, le solde de trésorerie disponible sur le compte de la Caisse des Dépôts et des Consignations n'est plus suffisant pour assurer un mois de charges sans ressources.

Le budget prévisionnel 2020 est établi dans la continuité des précédents, en diminution de 5% par rapport à 2019.

Suite à la délibération du Conseil départemental datée du 3/02/2020, le taux du fléchage de la TA passe de 8,88% à 9,80% ce qui devrait représenter un montant de 950.000 € en recette.

Un déficit de 30.000 € est budgété pour maintenir l'équilibre, cette somme correspond à une provision pour risque liée au jugement en Prud'homme d'une ancienne salariée licenciée en juin 2017.

Christophe Fortin, reprend la parole pour apporter des précisions sur le budget prévisionnel. Sur le montant de la taxe d'aménagement de 950 000€ prévu pour 2020, à la date de l'assemblée générale donc à la moitié de l'année 2020, seulement 1/3 de la taxe est rentrée. N'ayant plus de fonds propres, le CAUE a alerté le Conseil Départemental sur cette situation inquiétante.

Georges Aghadjanian, trésorier du CAUE, fait part de ses craintes pour 2020 en raison des baisses de dotation et les faibles réserves. Pour lui, toutes les petites économies qui pouvaient être envisagées ont été faites.

Bruno Lugaz précise qu'il manque aujourd'hui un fond de roulement qui permet de faire face en tant de crise. Le taux de fléchage actuel de la taxe d'aménagement, bien qu'ayant augmenté, n'a pas permis d'atteindre le montant de la taxe départemental d'il y a 10 ans.

Jean-François Dufour, administrateur du CAUE, représentant la Fédération du BTP, prend la parole concernant la baisse du montant de la taxe d'aménagement et se demande si cette diminution ne serait pas liée à la baisse des chantiers par les promoteurs et gros bailleurs sociaux.

Les participants sont invités à nouveau à voter sur les comptes et autres documents, de manière électronique.

ACTIONS 2020

Pour 2020, le CAUE va poursuivre ses actions de formation, mais elles seront décalées sur le 2^{ème} semestre 2020 en raison du COVID.

Une application numérique « arbres » va être lancée. Elle est basée sur l'inventaire des arbres remarquables mis en place par Patrimoine des Pays de l'Ain. Elle permettra à tous de repérer et prendre en photo, un arbre qui lui semble intéressant.

Les actions de sensibilisation, avec en particulier un exposition autour de l'architecte Jean-François Berlotier, grand spécialiste des ouvrages d'art, et qui a beaucoup construit dans l'Ain sera finalement reportée en début d'année 2021, en raison du COVID. Elle sera également accompagnée d'une publication éditée en partenariat avec Patrimoine des Pays de l'Ain.

Le CAUE va surtout reprendre contact avec les nouvelles équipes municipales pour établir des priorités d'actions.

QUESTIONS DIVERSES ET CONCLUSION

Bruno Lugaz annonce qu'il va faire valoir ses droits à la retraite. Le recrutement d'un successeur va être lancé pour le début de l'année 2021.

L'assemblée s'achève à 15h30.

Le Président
Christophe FORTIN

Liste des participants

Membres du Conseil d'Administration présents

M. AGHADJANIAN, Trésorier, Représentant de la CAPEB
 Mme BARDE, Conseillère Départementale du Canton de Trévoux
 M. DUFOUR, représentant la Fédération du Bâtiment et T.P. et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain
 M. FORTIN, Président du CAUE de l'Ain, Conseiller Départemental du Canton d'Ambérieu, Président du CAUE de l'Ain
 Mme FOURNIER, Conseillère Départementale du Canton d'Attignat, Maire de Saint-Sulpice
 Mme PERRIN-CHANEL, Architecte, Représentante de l'Ordre des Architectes Auvergne Rhône-Alpes
 M. PRUNIAUX, Géomètre, représentant la Chambre Départementale des Géomètres-experts
 Mme SCIARDET, Architecte des Bâtiment de France, Cheffe de l'Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine
 M. STORTI, Architecte, Ingénieur spécialisé dans le Bois
 Mme TABOURET, Conseillère Départementale Canton de Ceyzériat

Membres adhérents présents

Mme KOTEWICZ, mairie d'Apremont,
 Mme DANJEAN, mairie de Beaupont
 Mme BRUNET, mairie de Bressolles
 M. PUIGAL, Maire de Chaley
 M. PALLEGOIX, Maire de Courtes
 M. LHOTELAIS, Maire de Crottet
 Mme TABOURET, Maire de Dompierre-sur-Veyle
 M. CRSTIN, Maire de Lent
 M. LEROUX, Maire de Malafretaz
 Mme MOIRAUD, Maire de Marboz
 M. PAILLASSON, Maire de Monthieux
 M. VOUILLON, Mairie de Montmerle-sur-Saône
 M. BOYER, mairie de Nievroz
 M. FAQUIN, mairie de Parves-Nattages
 M. MARQUOIS, Maire de Pont-de-Veyle
 Mme MARCELOT, Maire de Pougny
 M. GAUTHIER, Maire de Romans
 Mme FOURNIER, Maire de Saint-Sulpice
 M. BRUN, mairie de Talissieu
 M. DAVI, Maire de Tossiat
 M. BERGERET, mairie de Vaux-en-Bugey
 M. AGHADJANIAN, CAPEB
 M. DUFOUR, représentant la Fédération du Bâtiment et T.P. et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

Membres équipe du CAUE de l'Ain présents

M. LUGAZ, Directeur
 Mme ECOCHARD, Documentaliste-juriste
 Mme GUICHARDON, Secrétaire-comptable
 Mme GRANGE, de communication
 Mme HOUDIN, Architecte-conseillère
 Mme JOCTEUR, Paysagiste-conseillère
 Mme LEQUY, Chargée de documentation
 M. VIGUIÉ, Architecte-conseiller

M. VAN DER GIESEN, Agent-comptable

Membres du Conseil d'Administration ayant donné pouvoir

M. COLLARD, Architecte, Président de l'Association des Architectes de l'Ain
 M. GERBE, Architecte
 M. GREFFET Christophe, Conseiller Départemental du Canton de Vonnas, Maire de Saint-Genis-sur-Menthon, Président de la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle
 M. GROS, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain
 Mme PAILLARD, Direction Départementale des Territoires
 Mme MAILLET, Représentante de Patrimoine des Pays de l'Ain
 Mme NAUCHE, représentant le Directeur académique des services de l'Education Nationale

Membres équipe du CAUE de l'Ain excusés

M. PONS, Architecte-conseiller
 M. SAVI, Architecte-conseiller, représentant le personnel au CA
 Mme THIMON, Architecte-conseillère

Membres adhérents ayant donné pouvoir

M. FABRE, Maire Ambérieu-en-Bugey
 M. PERNET, Maire Ambérieu-en-Dombes
 M. PACCAUD, Maire Ars-sur-Formans
 M. MARTIN, Maire Attignat, Conseiller-départemental
 M. DOMPOINT, Maire de Beauregard
 M. COMTET, Maire de Bouligneux
 M. PERRET, Maire de Bourg-Saint-Christophe

M. BLANC, mairie de Briord
Mme LAURENT, mairie de Chalamont
M. BUET, mairie de Cheignieu-la-Balme
Mme MORNAY, Maire de Courmangoux
Mme MORTREUX, Maire de Crans
M. BOYER, Maire de Cruzilles-les-Mépillat
Mme BECAUD, mairie de Curtafond
M. GUILLOT-VIGNOT, mairie de Dagneux
M. SCATTOLIN, Maire de Divonne-les-Bains
M. BAL, Maire de Flaxieu
M. PICARD, Maire de Foissiat
Mme GREMY, Maire de Grièges
Mme DUPENLOUP, Maire de Grilly
Mme DEGUERRY, Maire de Groissiat
M. ROCHET, Maire de Hautecourt-Romanèche
M. MOSSAZ, Maire de Injoux-Génissiat
M. TONNELIER, Maire de Journans
M. MATHY, Maire de Joyeux
M. ORSET, Maire de L'Abergement-de-Varey
M. RIMAUD, Maire de la Chapelle du Chatelard
M. DEMANGE, Maire de Marignieu
M. BURETTE POMMAY, mairie de Massieux
M. DUPARCHY, Maire de Matafelon-Granges
M. PRIN, Maire de Nivigne et Suran
M. VERNAY, Maire de Pérouges
Mme BONTEMPS-HESDIN, Maire de Reyrieux
M. BOUVIER, Maire de Rossillon
M. COLLIGNON, Maire de Saint-Denis-en-Bugey
M. GREFFET, Maire de Saint-Denis-en-Bugey, Président de la Cté de Communes de la Veyle
M. BATAILLY, Maire de Saint-Jean-le-Vieux
M. TURC, Maire de Saint-Martin-du-Fresne
Mme DUSONCHET, Maire de Saint-Rémy
M. LANIER, Maire de Saint-Trivier-de-Courtes
M. SALLEY, Maire de Saint-Jean-sur-Reyssouze
Mme LIGERON, Maire de Saint-Julien-sur-Reyssouze
Mme ESCODA, Maire de Samognat
M. BEGUET, Maire de Serrière-de-Briord
M. GUERIN, Maire de Servas
M. GENESTOUX, Maire de Sulignat
Mme POMMAZ, Maire de Thil
Mme TURREL, Maire de Thoissey
M. DELOCHE, Maire de Tramoyes
Mme WIEL, Maire de Val-Revermont
M. RAVASSARD, Maire de Vernoux
M. DUBOUT, Maire de Versonnex
Mme CHANEL, Directrice de l'ADIL de l'AIN
M. RENAUD, AXIS-CONSEIL
M. MAGNON, LOGIDIA
M. GROS, UDAF
M. MEGARD, Architecte